Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

# *PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE*
# *8 juillet 2026*
# *À 20h*

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Patrice Beaulieu, siège #1
Monsieur le conseiller, Billy Lemay, siège #2
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Monsieur le conseiller, Félix Offroy, siège #4
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5
Madame la conseillère, Eve Gagné, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Sébastien Morand

Est également présente, Mme Lydia Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

## *ORDRE DU JOUR*

## 1 ADMINISTRATION

**1.1 Ouverture de la séance et présences**
**1.2 Adoption de l'ordre du jour du 8 juillet 2026**
**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026**
**1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026**
**1.5 Appui - Analyse et implication de solutions pour la garde précédant la rentrée scolaire**
**1.6 Appui- FQM concernant le retrait de certification obligatoire en arboriculture concernant les scies à chaînes**
**1.7 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à des fins autres que l'agriculture pour l'établissement d'une servitude**
**1.8 Sécurité informatique**
**1.9 Téléphone d'urgence**
**1.10 Mandat à M. Gilles Marcotte - Préparation du cahier de charge pour l'embauche d'une firme afin de réaliser l'étude de faisabilité d'une prise d'eau publique**
**1.11 Politique pour la gestion des plaintes et des requêtes**
**1.12 Soumettre une demande de réclamation à la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**

Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____



1.13 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de journalier(ère) -chauffeur(euse)

## 2 CORRESPONDANCES

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

## 3 FINANCES

3.1 Adoption des comptes à payer
3.2 Autorisation d'achat d'une thermopompe pour le bureau municipal
3.3 Offre de service professionnelle - Plans et devis pour le raccordement du garage municipal à un puits d'eau potable et au réseau d'égout sanitaire municipal

## 4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Demande au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC)- Projet d'exposition

## 5 URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Avis de motion règlement 287 sur la gestion contractuelle

## 6 FORÊT

## 7 VARIA

7.1 Autorisation de procéder à l'affichage de poste de directrice générale et greffière - trésorière par intérim

## 8 PÉRIODE DE QUESTIONS

## 9 LEVÉE DE LA SÉANCE

## 1. ADMNISTRATION

### 1.1 Ouverture de la séance et présences

2026-07-132

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Éric Arseneault
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la séance soit ouverte à 20 h 00.

**Adoptée**

## 1.2 Adoption de l'ordre du jour du 8 juillet 2026

2026-07-133

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Félix Offroy
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2026 en laissant l'item varia ouvert.

**Adoptée**

M. Sébastien Morand, Maire, autorise que la période de questions pour les citoyens présents se fasse dès maintenant :

M. David Roy de l'Association des Trappeurs de l'Abitibi-Témiscamingue est venu discuter avec le conseil de ses services.

## 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026

2026-07-134

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Patrice Beaulieu
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026 tel que rédigé.

**Adoptée**

## 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026

2026-07-135

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Éric Arsenault
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026 tel que rédigé et corrigé.

**Adoptée**

Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

## 1.5 Appui – Analyse et implication de solutions pour la garde précédant la rentrée scolaire

2026-07-136

**ATTENDU QUE** les camps de jour municipaux se terminent généralement aux alentour du 15 août, notamment en raison du retour aux études collégiales d'une grande partie des monitrices et moniteurs;

**ATTENDU QUE** la rentrée scolaire au primaire a lieu généralement autour du 1er septembre et que les services de garde en milieu scolaire ne sont pas disponibles avant le début de l'année scolaire;

**ATTENDU QU'il** en résulte pour plusieurs familles, une période d'environ deux semaines à la fin de l'été sans accès à des services de garde abordables et structurés;

**ATTENDU QUE** la municipalité reçoit de nombreuses demandes et préoccupations de parents relativement à l'absence de service de farde durant cette période;

**ATTENDU QUE** certains camps spécialisés peuvent être offerts à la fin août, mais qu'ils sont souvent à des coûts plus élevés que les camps de jour municipaux ou les services de garde scolaires, limitant l'accessibilité pour plusieurs familles;

**ATTENDU QUE** toutes les familles ne disposent pas de la flexibilité nécessaire pour assurer la garde des enfants à domicile durant cette période;

**ATTENDU QUE** les municipalités ont une capacité d'action limitée dans collaboration intersectorielle, notamment avec le réseau d'éducation et les instances gouvernementales;

**ATTENDU QU'**une démarche concertée pourrait permettre d'identifier et de mettre en place des solutions réalistes, sécuritaires et financièrement accessibles pour les familles;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Guillaume Bergeron
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana demande au réseau Québécois des municipalités de porter ce dossier à l'attention des instances concernées et d'appuyer une démarche de représentation visant l'analyse et l'implication de solutions pour la période de garde précédent la rentrée scolaire;

**QUE** la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana demande au gouvernement du Québec, notamment au ministère de l'Éducation, de mettre en place une table de

travail ou tout mécanisme de concertation avec les municipalités, les centres de services scolaires et les partenaires du milieu afin :

- D'évaluer l'ampleur du besoin sur le territoire;
- D'identifier des scénarios concrets de services de garde accessible pour fin août
- De proposer des mesures facilitant le recrutement et la disponibilité du personnel d'animation/ encadrement;
- D'évaluer les impacts financiers et de prévoir, au besoin, un financement dédié ou des mesures d'appui.

**QUE** la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana invite les municipalités à adopter une résolution similaire afin de démontrer l'ampleur et l'urgence du besoin;

**QUE** la copie de la présente résolution soit transmise à :

- Le premier ministre du Québec;
- La ministre de l'Éducation du Québec;
- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Le député provincial de la circonscription d'Huntingdon;
- La fédération québécoise des municipalités;
- L'Union des municipalités du Québec;
- La MRC des Jardins-de-Napierville et les municipalités de la MRC;
- Le centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries.

**Adoptée**

## 1.6 Appui- FQM concernant le retrait de certification obligatoire en arboriculture concernant les scies à chaînes

2026-07-137

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a annoncé que, dès le 8 juin 2026, la possession d'un certificat de qualification en arboriculture- travaux au sol sera obligatoire pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, incluant une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

**ATTENDU QUE** cette exigence est démesurée par rapport à la réalité des travaux réalisés par les employés municipaux et qu'une formation adaptée permettrait d'assurer la sécurité des travailleurs à l'emploi des municipalités lorsqu'ils utilisent des outils comme une scie à chaînes ou autres;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle exigence impose un fardeau supplémentaire aux municipalités, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de formation, de coûts, d'organisation du travail et de maintien des services;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé, à plusieurs reprises, à ne pas accroître le fardeau administratif et réglementaire des municipalités et que cette nouvelle obligation apparaît en contradiction directe avec cet engagement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Félix Offroy
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**APPUYER** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) formulant la demande au ministre de l'Emploi, M. Jean François Simard, de retirer cette obligation faite aux municipalités, puisqu'elle ne tient pas compte des réalités opérationnelles ni du caractère ponctuel des interventions, et de la remplacer par une mesure mieux adaptée;

**QUE** la FQM demande au gouvernement de concevoir et de proposer une formation axée sur la sécurité, adaptée aux besoins des employés des municipalités;

**DE** transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales M. Samuel Poulin, au ministre du Travail M. Jean Boulet ainsi qu'à la Présidente-directrice générale de la CNESST, Mme Anouk Gagné.

**Adoptée**

## 1.7 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à des fins autres que l'agriculture pour l'établissement d'une servitude

2026-07-138

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 4 003 703 a déposé une demande visant l'obtention d'une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'établissement d'une servitude d'une superficie approximative de 0,5 hectare sur le lot 4 005 536;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a pour objet de régulariser une situation existante où les boucles de tuyaux du système de géothermie située sur le lot 4 003 703 empiètent sur une partie du lot voisin 4 005 536;

**CONSIDÉRANT QUE** la servitude projetée vise uniquement à régulariser cet empiètement et qu'elle n'entraînera pas de morcellement du terrain ni d'impact significatif sur les activités agricoles environnantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la demande et est d'avis qu'elle ne porte pas atteinte à la pratique de l'agriculture dans le secteur visé;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande apparaît conforme aux objectifs de la réglementation municipale applicable;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Eve Gagné
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana appuie la demande d'autorisation à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie approximative de 0,5 hectare, sous forme de servitude sur le lot 4 005 536, afin de régulariser l'empiètement de boucles de tuyaux associées à la résidence située sur le lot 4 003 703.

**QUE** la présente résolution soit transmise à la CPTAQ et jointe au dossier de demande.

**Adoptée**

## 1.8 Sécurité informatique

Le point est remis à une séance ultérieure.

## 1.9 Téléphone d'urgence

Le point est remis à une séance ultérieure.

## 1.10 Mandat à M. Gilles Marcotte - Préparation du cahier de charge pour l'embauche d'une firme afin de réaliser l'étude de faisabilité d'une prise d'eau publique

2026-07-139

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite évaluer la faisabilité de mettre en place une prise d'eau publique sur son territoire;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de préparer un cahier des charges en vue de procéder à l'embauche d'une firme spécialisée pour la réalisation de cette étude de faisabilité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Félix Offroy
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE MANDATER** M. Gilles Marcotte afin de préparer le cahier des charges nécessaire à l'appel d'offres visant à octroyer un mandat à une firme d'ingénieurs pour réaliser l'étude de faisabilité d'une prise d'eau publique.

**Adoptée**

## 1.11 Politique pour la gestion des plaintes et des requêtes

2026-07-140

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se doter d'une politique encadrant la réception, le traitement et le suivi des plaintes et des requêtes formulées par les citoyens;

**ATTENDU QUE** cette politique vise à assurer un traitement équitable, transparent et efficace des plaintes et des requêtes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Patrice Beaulieu
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la Politique de gestion des plaintes et des requêtes.

**Adoptée**

## 1.12 Soumettre une demande de réclamation à la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana -

Le point est remis à une séance ultérieure.

## 1.13 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de journalier(ère)-chauffeur(euse)

2026-07-141

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Billy Lemay
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste de journalier(ère)-chauffeur(euse).

**Adoptée**

Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

## 2. CORRESPONDANCES

### 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

2026-07-142

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Billy Lemay
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

**Adoptée**

## 3. FINANCES

### 3.1 Approbation des comptes payés et à payer

2026-07-143

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose la liste des chèques et des comptes à payer, préparée par l'adjointe à la direction, pour la période se terminant le 30 juin 2026;

**ATTENDU QUE** le grand total de la liste des chèques s'élève à 24 007.47$

**ATTENDU QUE** les salaires du mois de juin totalisent 29 262.27$

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer représente un montant de 638 834,72$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Guillaume Bergeron
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la liste des chèques totalisant 24 007.47$

**D'APPROUVER** le paiement des salaires payés pour le mois de juin pour un montant 29 262.27$

**D'AUTORISER** le paiement des comptes à payer pour un montant total de 638 834,72$

**QUE** les paiements soient imputés aux postes budgétaires prévus à cet effet.

**Adoptée**

### 3.2 Autorisation d'achat d'une thermopompe pour le bureau municipal

2026-07-144

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite procéder à l'achat et à l'installation d'une thermopompe au bureau municipal;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé et reçu plusieurs soumissions pour la réalisation de ces travaux;

**ATTENDU** que la soumission de l'entreprise Lanoix Larouche, au montant de 8 500,00 $, plus les taxes applicables, a été retenue par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Félix Offroy
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Lanoix Larouche pour l'achat et l'installation d'une thermopompe au bureau municipal, au montant de 8 500,00 $, plus les taxes applicables;

**Adoptée**

## 3.3 Offre de services professionnels - Plans et devis pour le raccordement du garage municipal à un puits d'eau potable et au réseau d'égout sanitaire municipal

2026-07-145

**ATTENDU QU'**un nouveau garage municipal a été construit en 2025 et que les travaux ont été complétés en 2026, à l'exception du raccordement du bâtiment à un puits d'eau potable et au réseau sanitaire municipal ;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire pour la Municipalité de se conformer à toutes les lois provinciales et aux règlements municipaux en matière d'approvisionnement en eau potable et de gestion des eaux usées ;

**ATTENDU QU'**une demande d'offre de services professionnels a été adressée à la firme Terraprisme, service d'ingénierie, située à Rouyn-Noranda ;

**ATTENDU QUE** la forme a déposé, en date du 25 juin 2026, une offre de services professionnels pour la réalisation des plans et devis requis ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Patrice Beaulieu
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

**De** mandater la firme Terraprisme, service d'ingénierie de Rouyn-Noranda afin de réaliser les plans et devis pour le raccordement du nouveau garage municipal à un puits d'eau potable et au réseau sanitaire municipal.

**Adoptée**

## 4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

### 4.1 Demande au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC)- Projet d'exposition

2026-07-146

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Eve Gagné
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** Mme Lydia Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à déposer et à signer tous les documents nécessaires pour une demande d'aide financière dans le programme du Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) pour l'exposition automnale qui aura lieu en octobre 2026.

**Adoptée**

## 5. URBANISME & LÉGISLATIF

### 5.1 Avis de motion règlement 287 sur la gestion contractuelle

2026-07-147

M. le conseiller Félix Offroy :

• DONNE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement relatif à la gestion contractuelle.

• DÉPOSE le projet de règlement 287 relatif à la gestion contractuelle.

• Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle adopté;

• Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

## 6. FORÊT

Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

## 7. VARIA

### 7.1 Autorisation de procéder à l'affichage de poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2026-07-148

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Guillaume Bergeron
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**Adoptée**

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-07-149

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller M. Éric Arsenault
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la séance soit levée à 20h50.

_____ _____

Sébastien Morand,
Maire

Lydia Bédard
Directrice générale par intérim

**Attestation** : *Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Sébastien Morand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*